

Fiche 6 – Approvisionnement d'une eau potable de qualité en QUANTITÉ suffisante

- Niveau de priorité **élevé**.
- **Problématique existante et documentée** pour le manque d'eau dans les systèmes d'approvisionnement municipaux.
- **Problématique à documenter** pour le manque d'eau dans les puits privés, les prélèvements industriels et la surconsommation.

1. DESCRIPTION

L'approvisionnement en eau potable de qualité en quantité suffisante à la population est un des services essentiels qu'une municipalité doit offrir. L'eau est une ressource indispensable au développement et à la santé d'une population. Les cours d'eau sont présents en grande quantité dans la ZGIE du Nord de la Gaspésie, mais il faut rester vigilant pour assurer à chacun la quantité d'eau qu'il a besoin pour ses besoins fondamentaux et ses besoins liés à l'utilisation des cours d'eau (pêche, activités nautiques, baignade, etc.).

2. PRÉSENCE DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE

2.1 Manque d'eau dans les systèmes d'approvisionnement municipaux et privés (voir portrait section 5.2)

Tableau 6.1 Manque d'eau dans les systèmes d'approvisionnement municipaux et privés

Bassin versant associé	Description du problème	Statut
Cloridorme	Manque d'eau potable à l'été 2012 – approvisionnement en eau de surface insuffisante lors de sécheresse prolongée	Existant
Toute la ZGIE	Manque d'eau dans les puits privés	À documenter – aucune donnée

2.2 Surconsommation d'eau

La problématique de surconsommation est perçue sur tout le territoire du Nord de la Gaspésie. Plusieurs préoccupations ont été mentionnées lors des consultations publiques concernant le gaspillage de l'eau et sa surconsommation :

- L'eau est tenue pour acquise ;
- Le gaspillage de l'eau ;
- Les élus ne sont pas sensibilisés à la bonne gestion de l'eau ;

- La population n'est pas suffisamment informée sur l'eau ;
- Des gens arrosent leur asphalte ;
- Les générations futures manqueront peut-être d'eau.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mis en place la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* en 2005 qui fait suite au règlement 49 de la Politique nationale de l'eau. Cette stratégie a pour objectif de réduire la consommation d'eau potable par personne de 20 % ainsi que de réduire les fuites dans les réseaux municipaux d'aqueduc. Cette stratégie est destinée à l'ensemble des municipalités québécoises munies d'un réseau public d'approvisionnement en eau potable. De ce fait, toutes les municipalités de la ZGIE sont inscrites à celle-ci, à l'exception de Rivière-à-Claude (non desservie par un réseau public). De plus, conformément à la stratégie, les municipalités doivent avoir mis en place un règlement destiné à contrôler l'utilisation de l'eau potable sur leur territoire. De plus, Hydro-Québec offre un Programme de distribution à moindre coût de produits économiseurs d'eau et d'énergie.

3. CAUSES, ÉLÉMENTS PERTURBATEURS ET LEURS EFFETS

Les causes principales du manque d'eau et de la surconsommation sont : étiage et période de sécheresse, prélèvement industriel (cause probable à documenter) et le manque de sensibilisation des citoyens ou industriels (surconsommation) jumelé aux infrastructures inadéquates (pertes dans les réseaux).

3.1 Étiage et périodes de sécheresse.

Les causes naturelles sont la raison principale des problèmes d'approvisionnement en eau. L'été 2012 a été particulièrement sec avec peu de précipitations enregistrées, affectant notamment la municipalité de Cloridorme. Selon les données climatiques historiques d'Environnement Canada à Cap-Madeleine – la station météo la plus près de Cloridorme avec une large étendue de données – les moyennes de précipitations de juillet pour les années 1971 à 2000 sont de 69,8 mm et en juillet 2012, il y aurait eu seulement 34 mm de précipitations (EC, 2014). Dans ces circonstances, la Sécurité publique du Québec a inscrit Cloridorme à la liste des municipalités admissibles à l'aide financière aux sinistrés dus à une sécheresse ayant causé une pénurie d'eau potable du 1^{er} mai au 31 octobre 2012 (MSP, 2014).

3.2 Prélèvement d'eau par l'industrie

Durant les consultations citoyennes réalisées par le Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie, plusieurs citoyens ont mentionné des craintes concernant l'impact du prélèvement d'eau par des industries sur leur approvisionnement existant. Peu d'information est disponible sur l'impact des prélèvements industriels sur les sources d'eau potable de la population. Toutefois,

un suivi et une prise de conscience des prélèvements dans les bassins versants sont importants pour assurer la bonne gestion de la ressource. Le tableau qui suit indique les préoccupations les plus mentionnées. De plus, le portrait énumère les industries présentes dans la ZGIE et les consommations d'eau potable : cinq sites du secteur commercial et institutionnel (portrait, section 5.2.2, tableau 5.13), huit sites du secteur industriel (portrait section 5.2.3, tableau 5.15) et 11 entreprises récréotouristiques (portrait 5.2.5, tableau 5.16) opèrent des puits sur le territoire.

Tableau 6.2 Prélèvement de l'eau par industries (problématiques potentielles) à confirmer

Bassin versant associé	Description du prélèvement	Consommation d'eau	Impact sur approvisionnement en eau	Actions de prévention ou de recyclage de l'eau
Cap-Chat	Consommation d'eau de l'usine d'alumine		Perçu et à documenter	Réutilisation de l'eau prévue
Madeleine	Usine d'eau de source embouteillée Isabella	20 à 50 millions de litres annuel	Perçu et à documenter	Inconnu
Dartmouth	Exploration pétrolière par Pétrolia inc. (gisement Bourque)	Inconnu	Perçu et à documenter	Inconnu
York	Exploration pétrolière par Pétrolia inc. (gisement Bourque) et Junex (gisement Galt)	Inconnu	Perçu et à documenter	Inconnu
Bassin résiduel	Exploration pétrolière par Pétrolia inc. (gisement Haldimand)	Inconnu	Perçu et à documenter	Inconnu

3.3 Surconsommation (voir portrait 5.2.1, tableau 5.4)

Les pratiques reliées à la consommation de l'eau sont difficiles à cerner et à quantifier, la surconsommation et le gaspillage existent et doivent être limités. La *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* a été mise en place par le MAMOT pour inciter les municipalités à appliquer une telle stratégie dans le but de diminuer la consommation d'eau potable d'au moins 20 % par personne (par rapport aux données de 2001) d'ici 2017 pour l'ensemble du Québec ; l'objectif est d'atteindre une consommation moyenne de 622 litres par jour par personne. Les résultats de consommation d'eau potable par jour par personne disponibles pour certaines municipalités du territoire sont présentés au tableau 6.3. Parmi celles-ci, selon les données disponibles de 2011 et 2012, six d'entre elles ont une consommation moyenne supérieure à l'objectif fixé pour 2017, soit de 622 litres par jour par personne.

Tableau 6.3 Consommation moyenne d'eau potable des municipalités de la ZGIE

Municipalité	Consommation moyenne d'eau potable (litres/jour/personne)		Dépassement par rapport à l'objectif québécois 2017
	2011	2012	
Cap-Chat	852	549	Non
Sainte-Anne-des-Monts	1041	n.d.	Oui
La Martre	360	n.d.	Non
Marsoui	581	n.d.	Non
Mont-Saint-Pierre	576	n.d.	Non
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	609	n.d.	Non
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	n.d.	n.d.	n.d.
Grande-Vallée	885	n.d.	Oui
Petite-Vallée	1365	n.d.	Oui
Cloridorme	1348	n.d.	Oui
Murdochville	n.d.	1752	Oui
Gaspé	1226	n.d.	Oui

Source : MAMROT, 2013. (Données liées à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*).

3.4 Perte dans les réseaux d'aqueducs municipaux

Le rapport annuel de l'usage de l'eau potable 2012 produit pour la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* met en lumière les pertes potentielles d'eau potable de huit réseaux municipaux dans la ZGIE. Selon le MAMOT, il est possible qu'une partie des pertes d'eau potentielles indiquées soit due à la consommation nocturne des usagers majeurs telles que les industries, les commerces et les institutions, ce qui peut résulter à l'occasion en une surestimation des pertes d'eau potentielles (MAMROT, 2014). L'objectif de la stratégie est d'atteindre un seuil de 20 % de perte d'eau maximal pour les municipalités en 2017. Les données transmises au Ministère concernant les pertes d'eau potentielles pour les municipalités de la ZGIE sont présentées au tableau 6.4. Parmi celles-ci, selon les données disponibles de 2011 et 2012, six d'entre elles ont des pertes d'eau potentielles dans leur réseau d'aqueduc supérieures à l'objectif de 20 % fixé pour 2017.

Tableau 6.4 Pertes d'eau potentielles des réseaux d'aqueduc des municipalités de la ZGIE

Municipalité	Pertes d'eau potentielles du réseau d'aqueduc (%)		Dépassement par rapport à l'objectif québécois 2017
	2011	2012	
Cap-Chat	44	40	Oui
Sainte-Anne-des-Monts	13	n.d.	Non
La Martre	n.d.	n.d.	n.d.
Marsoui	19	n.d.	Non
Mont-Saint-Pierre	19	n.d.	Non
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	22	16	Non
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	n.d.	n.d.	n.d.
Grande-Vallée	47	n.d.	Oui
Petite-Vallée	31	n.d.	Oui
Cloridorme	78	n.d.	Oui
Murdochville	n.d.	47	Oui
Gaspé	43	n.d.	Oui

Source : MAMROT, 2013 (données liées à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*).

4. CONSÉQUENCES

- Coûts élevés pour assurer l'approvisionnement en eau potable de municipalités dues à la surconsommation d'eau : plus d'eau à traiter, plus de dépenses pour les installations ;
- Coûts engendrés par les citoyens pour se procurer de l'eau potable lorsqu'il y a un manque d'eau dans leurs systèmes d'approvisionnement ;
- Les périodes d'étiage peuvent avoir des conséquences sur l'habitat des espèces aquatiques : difficulté pour le saumon ou autres espèces piscicoles (voir la fiche « Écosystèmes »).

5. DONNÉES MANQUANTES

- Puits individuels d'approvisionnement en eau : problèmes de sécheresse et de manque d'eau non connu ;
- Impact des prélèvements industriels sur la quantité d'eau des sources d'approvisionnement en eau potable municipales ou individuelles (effets sur la nappe phréatique et sur l'eau de surface) ;

- Concernant la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, on ne sait pas quelles municipalités l'appliquent et leurs besoins en lien avec les actions à entreprendre pour assurer son efficacité auprès des utilisateurs.

6. OUTILS MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE

La *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* a été mise en place pour donner suite aux engagements de la Politique nationale de l'eau. Une série d'outils pour venir en aide aux municipalités est disponible sur le site Internet du MAMOT.

Hydro-Québec offre également un Programme de produits économiseurs d'eau et d'énergie disponible pour les municipalités et les citoyens.

7. PRIORISATION : ENJEU ET ORIENTATION CONCERNÉS

Cette problématique s'insère dans l'enjeu **Qualité et quantité d'eau**, et les orientations qui y sont rattachées sont les suivantes :

- **ORIENTATION 4** : Assurer la disponibilité d'une eau potable de qualité en quantité suffisante et une consommation durable de la ressource.

8. RECOMMANDATIONS

- Réaliser une étude près du site de prélèvement d'eau de Cloridorme pour évaluer la possibilité d'instaurer des actions préventives pour améliorer la retenue d'eau durant les périodes de sécheresse. De plus, mieux évaluer et comprendre la consommation d'eau des citoyens et les pertes d'eau du système d'approvisionnement ;
- Encourager l'utilisation responsable de l'eau par les industries : recyclage, économie d'eau (surtout en période d'étiage) ;
- Encourager l'utilisation responsable de l'eau par les citoyens (surtout en période d'étiage) ;
- Documenter et trouver des solutions aux pertes d'eau potable dans les systèmes d'aqueducs municipaux ;
- Appuyer les municipalités dans l'application de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable* ;
- Au besoin, réaliser des études d'impact des sites de prélèvement d'eau industriels sur les sources d'approvisionnement de la population ;
- Documenter pour mieux informer la population sur l'effet de la consommation d'eau des industries qui ne représente pas nécessairement un problème réel.

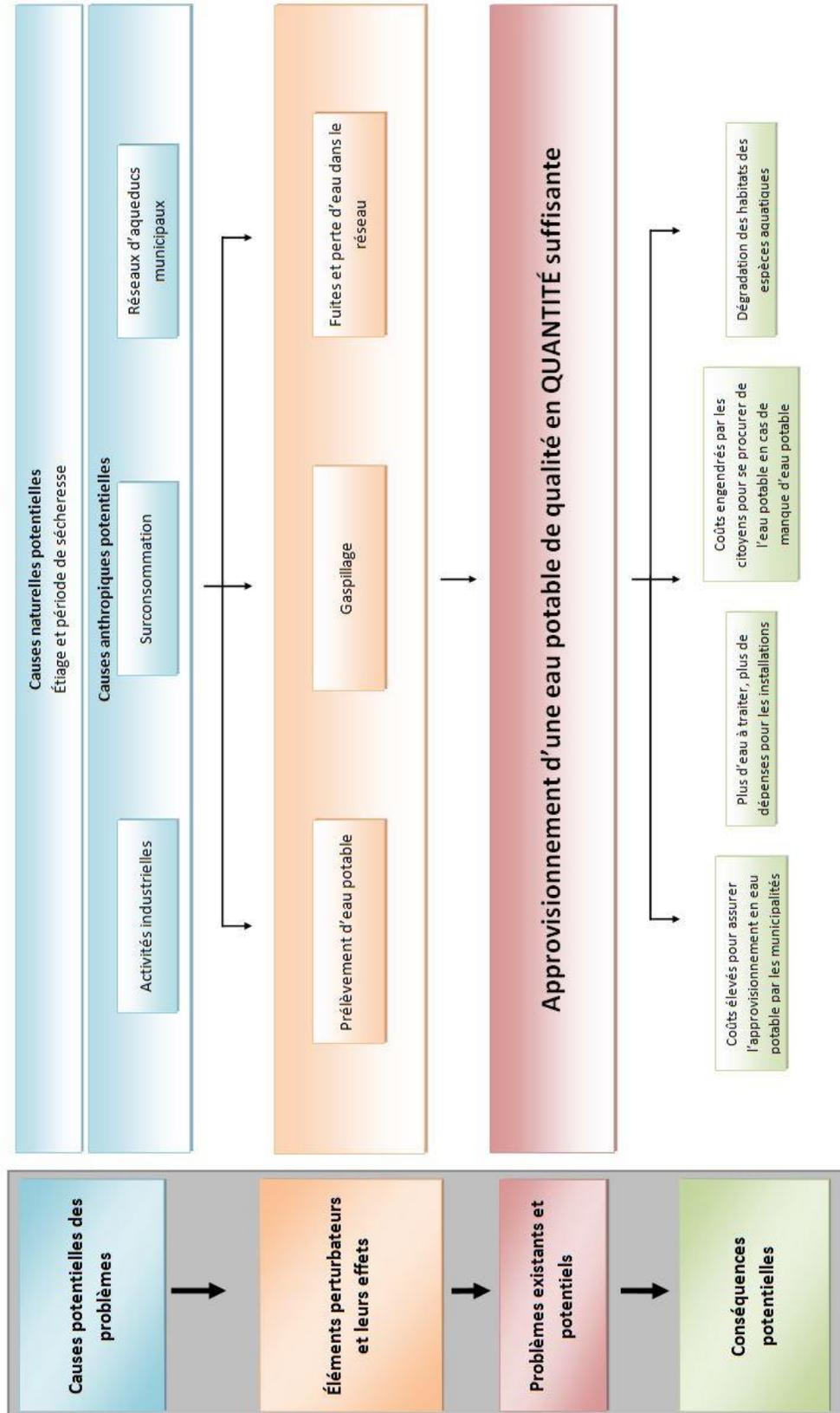


Figure 6.1 Schéma conceptuel des problématiques : approvisionnement d'une eau potable de qualité en quantité suffisante

9. RÉFÉRENCES

Environnement Canada, 2014. *Climat. Données climatiques historiques.* Consulté en ligne le 24 février 2014. http://climat.meteo.gc.ca/index_f.html#access

MAMROT, 2014. *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.* Consulté en ligne le 27 mars 2014. <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/strategie-quebecoise-deconomie-deau-potable/a-propos-de-la-strategie/>

MSP, 2014. *Sécurité civile. Aide financière aux sinistrés.* Ministère de la Sécurité publique du Québec. Consulté en ligne le 24 février 2014. http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/aide-financiere-sinistres/sinistres-admissibles-detail.html?tx_ttnews%5Btt_news%5D=9483

Municipalité de Grande-Vallée, 2012. *Règlement 2012-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable.* Consulté en ligne le 27 mars 2014. <http://www.grande-vallee.ca/imports/telechargement/files/r%C3%A8gl.%202012-03%20utilisation%20de%20l%5C'eau%20potable.pdf>

Municipalité de Mont-St-Pierre, 2012. *Stratégies municipales.* Consulté en ligne le 27 mars 2014. http://www.mont-saint-pierre.ca/crbst_4.html

Orbite Aluminae inc, 2013a. *Communiqué de presse 9 août 2013 : Orbite annonce ses résultats du deuxième trimestre de 2013.* Consulté en ligne le 25 février 2014. http://www.orbitealuminae.com/media/upload/news/08-09_PR_Orbite_annonce_ses_resultats_du_deuxieme_trimestre_2013.pdf

Orbite Aluminae inc., 2013b. *Communiqué de presse 24 octobre 2013 : Orbite fait le point sur le statut et le plan de développement de son usine d'alumine de haute pureté.* Consulté en ligne le 25 février 2014. http://www.orbitealuminae.com/media/upload/news/Orbite_fait_le_point_sur_le_statut_et_le_plan_de_developpement_de_son_usine_HPA.pdf

Orbite Aluminae inc, 2014. *Communiqué de presse 30 janvier 2014 : Orbite reçoit une contribution financière de 4 M\$ de Développement économique Canada.* Consulté en ligne le 25 février 2014. http://www.orbitealuminae.com/media/upload/news/PR_Canada_Economic_Development_-_4M_financial_contribution_V3_FRAN-R.pdf

SMML, 2012. *Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.* Consulté en ligne le 3 mars 2014. <http://st-maxime.qc.ca/fr/>

Ville de Cap-Chat, 2012. *Règlement no. 179-2012, Règlement régissant l'utilisation de l'eau potable.* Consulté en ligne le 27 mars 2014. <http://ville.cap-chat.ca/images/documents/conseil-mun/reglements/eau-potable-reglement179-2012.pdf>

Ville SADM, 1999. *Règlement # 99-555 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc public.* Ville de Sainte-Anne-des-Monts. Consulté en ligne le 3 mars 2014. <http://www.villesainte-anne-des-monts.qc.ca/la-ville-reglements-municipaux#arrosage>